

### FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS Tél: 01.53.46.68.68 - Fax: 01.53.46.68.70

e-mail: ffp@ffp.asso.fr Web: www.ffp.asso.fr

# CONSEIL SECURITE CIRCULAIRE DE SECURITE N° 194

Réf.: 16.0966

Date: 13 juillet 2016

Emetteur: FFP

**Objet**: Complément d'informations du Bulletin de Service BS-ATOM-25-002 du 11/07/2016.

<u>Matériels concernés</u>: Sac/Harnais de la marque Parachute de France.

#### Texte:

Le Bulletin de Service BS-ATOM-25-002 est à appliquer sur les matériels de type ATOM, donc ATCL, ATML, ATEV ainsi que les parachutes tandem 740-1 & 740-2 ayant obtenu une certification QAC 121. Les fabrications antérieures, telles les Campus, Galaxy, Requin et Jaguar, ne sont pas concernées par ce Bulletin de Service.

#### Actions: Le BS-ATOM-25-002 s'applique :

- 1. Avant le prochain saut pour les matériels comportant un conteneur de secours noir fabriqués entre novembre 2004 (S/N PKxxx) et septembre 2005 (S/N QJxxx).
- 2. Pour tous les autres conteneurs, la **vérification périodique tous les 4 mois** sera conservée jusqu'à la pose du kit de réparation (voir BS-ATOM-25-001) de manière préventive ou curative.

Cette vérification devra être mentionnée sur le livret parachute.

Pour toutes les modalités de mise en application de ce bulletin de service, veuillez contacter Mme Anissa LAZRAK du groupe ZODIAC AEROSAFETY SYSTEMS.

(Tél.: 33 (0)1.61.34.24.93 ou <a href="mailto:anissa.lazrak@zodiacaerospace.com">anissa.lazrak@zodiacaerospace.com</a>).

Personnel qualifié: CQP Plieur de parachutes de secours option Réparateur.

**Date d'application**: Immédiate.

## **AFFICHAGE OBLIGATOIRE**